

**DELIBERATION N° 18 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LUDRES ESPACE FORME**

Rapporteur : M. DEFFOUN

La Ville de Ludres et l'association Ludres Espace Forme ont signé une convention d'objectifs et de moyens en date du 18 avril 2012. Conformément à l'article 3.3 de ladite convention, la participation financière annuelle allouée à Ludres Espace Forme est déterminée par avenant.

A ce titre, Ludres Espace Forme a déposé une demande pour l'année 2013.

Après examen du dossier, la Ville de Ludres souhaiterait allouer une subvention de fonctionnement de 400 € pour le bon déroulement des activités de Ludres Espace Forme (organisation des activités, frais administratifs, etc.).

Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer les relations conventionnelles entre la Ville de Ludres et Ludres Espace Forme, il convient de :

- compléter l'article 4-1 de la convention d'objectifs et de moyens concernant la mise à disposition de locaux, et modifier une phrase dudit article,
- remplacer les dispositions de l'article 7 de la convention d'objectifs et de moyens concernant les dispositions sur les assurances.

Ainsi, la Ville de Ludres et Ludres Espace Forme souhaitent conclure un avenant déterminant la participation financière 2013 et modifiant certaines dispositions de la convention d'objectifs et de moyens.

Cet avenant est conclu au titre de l'année 2013 et prendra fin au 31 décembre 2013 pour les dispositions financières.

Pour les années suivantes, le montant des subventions accordées à Ludres Espace Forme sera établi au moment du vote du budget primitif de l'année considérée. Des avenants pourront être réalisés entre les parties si nécessaire.

Pour les modifications des autres dispositions, celles-ci seraient applicables à compter de la date de signature dudit avenant jusqu'au terme de la convention.

Le versement des subventions sera imputé au compte 6574.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour, 4 abstentions (Groupe Ludres Ensemble) et 5 voix contre (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Ludres et Ludres Espace Forme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ;
- d'octroyer un financement global de 400 € pour l'année 2013 à Ludres Espace Forme selon les conditions de la convention d'objectifs et de moyens.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013 de la Ville de Ludres (budget général).